



Composition du dossier de candidature pour l'adhésion à l'association du Réseau des Grands Sites de France

mise à jour juillet 2018

*Dossier à transmettre au Réseau (bureaux Paris), en version papier ET par courrier électronique
solinearchambault@grandsitedefrance.com*

Personne contact si besoin : Soline Archambault, directrice, 01 48 74 39 29

Courrier de demande d'adhésion, adressé au Président du RGSF, accompagné d'une délibération de l'organisme demandant l'adhésion.

- Préciser si la demande porte sur une adhésion à titre de membre actif ou de membre associé
- Indiquer le nom et fonctions de l'élu mandataire et son suppléant

Dossier de candidature (exemple : dossier argumentaire d'entrée en OGS)

- Présentation de la structure de gestion du site :
 - Statut, membres, compétences...
 - Rôle vis à vis du Grand Site
 - Motivation pour adhérer au Réseau et attentes
- Présentation du Grand Site et du projet :
 - Localisation, caractéristiques principales
 - Carte des périmètres de protection (site classé et autres), périmètre pressenti pour le Grand Site, surfaces
 - Nombre et nom des communes participant au projet Grand Site et nombre d'habitants
 - Niveau de fréquentation et usages
 - Éléments permettant d'évaluer la notoriété du site
 - Principaux problèmes identifiés à régler
 - Stade d'avancement du projet et échéance visée pour l'obtention du label Grand Site de France
 - Objectifs et philosophie d'action sur le site, partenariats noués par le gestionnaire pour la gestion du site
 - Moyens humains et financiers destinés à la gestion du site (exemple budget annuel de fonctionnement et personnel)
 - Noms et coordonnées de la personne référente au plan technique pour le RGSF
- Annexes éventuelles

Veiller à ce que le dossier adressé par voie électronique soit d'un poids permettant une rediffusion facile par mail. Le dossier devra, le cas échéant, être allégé en poids (version sans images par exemple).

L'adhésion au RGSF, en tant que membre actif et membre associé doit s'accompagner de l'approbation par la structure qui demande l'adhésion des statuts de l'association et de la prise de connaissance des documents-cadres du RGSF. La délibération et le courrier de demande d'adhésion doivent le mentionner.